

OFFRE « MUTUELLE DE COMMUNE »

Ensemble, favorisons l'accès aux soins des habitants de votre ville



Vous avez la volonté de construire un dispositif permettant à tous les habitants de votre commune d'être couverts en santé et d'accéder à des soins de qualité ?

Nous avons des solutions pérennes de couverture et services santé à vous proposer, fondées sur la mutualisation des risques. Notre offre clé en main « Mutuelle de commune » permet de répondre à la démarche que vous souhaitez initier en direction de vos administrés.

1^{ÈRE} MUTUELLE
SIGNATAIRE DE LA

CHARTRE
CONTRE LES PERTURBATEURS
ENDOCRINIENS

Une solution santé pérenne et solidaire

LA complémentaire de vie

Portée par un **idéal humaniste** conjugué à des **actes concrets d'entraide et d'accompagnement des personnes**, La Mutuelle Familiale ne se résout pas au renoncement aux soins qui touche 29% des Français, pour raisons financières.

L'effort à mener est important si l'on veut garantir une couverture santé à tous ceux qui en sont privés aujourd'hui (5% de la population), malgré l'existence de dispositifs tels que la CSS.

Dans ce contexte, La Mutuelle Familiale soutient et accompagne cette nouvelle voie d'accès à la complémentaire santé que vous voulez engager pour **améliorer l'accès aux soins de vos administrés** et particulièrement **ceux en dehors de la vie active** : personnes en insertion, en situation précaire, retraités...

Acteurs engagés au sein d'une « vraie » mutuelle à but non lucratif, nos administrateurs bénévoles et nos équipes salariées sont habités par leur mission d'utilité sociale. Avec appétence, compétence et conviction, ils contribuent à faire vivre la solidarité en favorisant l'accès aux soins, par les projets sanitaires et sociaux dont ils sont auteurs et acteurs.

Nous souhaitons nous investir avec vous dans cette tâche, en mettant notre expérience de complémentaire de vie au service des objectifs sanitaires et sociaux que vous poursuivez.

Léonora Tréhel
Présidente

LE DISPOSITIF « MUTUELLE DE COMMUNE »

s'adresse à tous les habitants de votre ville qui souhaitent bénéficier d'une complémentaire santé à un tarif négocié collectivement.

Qui peut en bénéficier ?

- ✔ Les habitants de votre commune (résidents ou fiscalement attachés à la commune).
- ✔ Adhérent à l'Association LMF ASSO SANTÉ.



L'ASSOCIATION LMF ASSO SANTÉ

Afin de répondre aux besoins de couverture santé des administrés des communes, La Mutuelle Familiale a créé LMF ASSO SANTÉ, association loi de 1901 chargée de représenter et défendre les intérêts de ses membres en apportant son concours à l'amélioration de la protection sociale et en favorisant l'accès aux soins des populations.

Elle négocie auprès de complémentaires santé des contrats collectifs à adhésion facultative, afin que ses adhérents bénéficient de tarifs et de garanties négociés et mutualisés.

Elle les sensibilise et les aide à devenir acteurs de leur santé en mettant en œuvre des actions solidaires et éducatives dans tous les domaines favorisant l'accès à la prévention, aux soins et au bien-être.

Avec LMF ASSO SANTÉ, La Mutuelle Familiale répond aux demandes des villes, des communes et des CCAS dans un cadre juridiquement validé.

En signant une convention de partenariat avec LMF ASSO SANTÉ, la commune permet à ses habitants de souscrire en toute confiance l'offre « Mutuelle de Commune », solution santé mutualisée proposant de multiples avantages et services innovants.

pour les habitants de votre ville

UNE GAMME SANTÉ AVEC 3 NIVEAUX DE GARANTIES

L'association LMF ASSO SANTÉ propose l'offre « Mutuelle de commune », qui comprend 3 niveaux de garanties s'adaptant aux différentes situations et aux besoins de santé de chacun.

Ces garanties couvrent les frais de santé courants et intègrent aussi des prestations et services solidaires et innovants : *Tiers payant, Réseau de santé mutualiste, Assistance à domicile, Prévention, Aide Sociale, espace Adhérents sécurisé, Appli mobile, site mapreventionsante.fr...*



RAC 0
RESTÉ À CHARGE ZÉRO

PLUS QU'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, UNE COMPLÉMENTAIRE DE VIE !

Le dispositif « Mutuelle de commune » conçu par La Mutuelle Familiale permet de faciliter l'accès aux soins des habitants de votre ville. Et au-delà, de les accompagner tout au long de leur vie, en leur offrant des avantages dans leur bien-être au quotidien, dans leurs loisirs, leurs vacances, pour mieux vivre, mieux manger...

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Le 1^{er} novembre 2019, les dispositifs gouvernementaux CMU-C et ACS fusionnent pour laisser place à La Complémentaire Santé Solidaire (CSS). La Mutuelle Familiale inscrite auprès du Fonds CMU, accompagne les personnes éligibles à la CSS.

DES SERVICES INNOVANTS ET UN ENGAGEMENT FORT EN PRÉVENTION

La Mutuelle Familiale permet à chacun, sans discrimination, d'accéder à des soins de qualité, à des services solidaires et à des **prestations innovantes** telles que « la solidarité familiale ».

Pour que chacun puisse avoir les moyens d'agir, à chaque étape de la vie, selon ses besoins et en toute proximité, **La Mutuelle Familiale investit dans la prévention et la promotion de la santé :**

Ateliers, programmes et conférences sur l'alimentation, l'activité physique, la santé environnementale,...

La Mutuelle Familiale est la **1^{re} mutuelle signataire de la Charte « Villes et territoires sans Perturbateurs Endocriniens »** proposée par son partenaire le Réseau Environnement Santé.

LA MUTUELLE FAMILIALE, C'EST

+ de 170 000
BÉNÉFICIAIRES

ENGAGÉE ET SOLIDAIRE
depuis 1937

1200
ENTREPRISES COUVERTES

129.2 M€
COTISATIONS

240
SALARIÉS

AGENCES DE PROXIMITÉ
33

Comment cela fonctionne ?

Face aux difficultés d'accès aux soins de santé de vos administrés, votre ville souhaite leur apporter une réponse durable et solidaire au travers d'une démarche d'action sociale.

En concluant une convention de partenariat avec l'Association LMF ASSO SANTÉ, vous ouvrez à vos administrés la possibilité de bénéficier du dispositif « Mutuelle de Commune » élaboré par La Mutuelle Familiale, qui répond aux prérogatives de votre CCAS et ne nécessite pas d'engagement financier de votre part.

LES AVANTAGES POUR VOTRE COMMUNE

- Un accompagnement dans la mise en place et dans la promotion du dispositif « Mutuelle de commune » auprès de vos administrés : recueil des besoins, réunions d'informations, permanences...
- Les conseils des référents locaux de La Mutuelle Familiale pour les aider dans leurs démarches (comparatifs, adhésion, résiliation...)
- Une aide à l'information des populations éligibles aux dispositifs existants en matière d'accès aux soins et la gestion de la Complémentaire Santé Solidaire
- L'élaboration d'actions de prévention et d'éducation à la santé, construites conjointement, en complémentarité des actions déjà menées par votre ville.

PLUS QU'UNE MUTUELLE SANTÉ, UNE COMPLÉMENTAIRE DE VIE

La Mutuelle Familiale protège plus de 200 000 personnes avec une couverture santé équitable et durable. Elle fait aussi bénéficier les particuliers comme les salariés d'entreprise de prestations de prévoyance, de prévention et de services solidaires. Ses missions sont de Protéger, Prévenir, Accompagner, Aider, Solidariser, et assurer ainsi son rôle de Complémentaire de vie.

Classée parmi les 30 premières mutuelles françaises, elle se distingue par :

Un ADN social et solidaire

Une organisation à taille humaine

Une autonomie et une solidité financière

Une qualité de service

Un ancrage local et des équipes à l'écoute.

C'est une mutuelle humaine et performante.



Mutuelle régie par le livre II
du Code de la mutualité.
SIREN n°784 442 915

SIÈGE SOCIAL | 152, RUE D'HAUTEVILLE | 75487 PARIS CEDEX 10

Octobre 2019 - document non contractuel

NUMÉRO NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE

09 71 10 15 15

mutuelledecomune@mutuelle-familiale.fr

www.mutuelle-familiale.fr

